ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 79040

Texte de la question

M. Maurice Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes exprimées par les maisons familiales rurales à propos de leurs conditions de financement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006. Celles-ci portent en particulier sur l'absence de prise en compte de la revalorisation du coût moyen d'un poste d'enseignant, sur la variation de 1,8 % du point d'indice de la fonction publique également non intégrée. Un accord signé en 2004 prévoyait un relèvement sur cinq ans des subventions par élève qui n'a pas été concrétisé jusqu'à présent, ce qui place les maisons familiales rurales dans des situations financières particulièrement difficiles. Il demande au Gouvernement, au-delà des crédits du budget pour 2006, les mesures qu'il envisage pour permettre à ces établissements très impliqués au niveau des familles et des professionnels de poursuivre leur mission de formation, d'éducation et d'orientation.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche est attentif aux préoccupations exprimées à propos du budget réservé aux Maisons familiales et rurales dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006. La grande qualité du travail de proximité et d'accompagnement pédagogique réalisé par les Maisons familiales et rurales est unanimement reconnu. Elles permettent à des élèves, souvent en difficulté dans l'enseignement classique, de trouver un milieu favorable à l'acquisition d'une formation et à une insertion professionnelle rapide et réussie. Dans un contexte budgétaire contraint, la dotation allouée aux Maisons familiales et rurales est en reconduction. Cette situation conduit à rechercher un équilibre entre la revalorisation de la valeur unitaire de la subvention à l'élève et la progression des effectifs accueillis. Dans le projet de loi de finances pour 2006, les différentes composantes de l'enseignement technique agricole ont contribué, de manière équitable, à l'effort de modération des dépenses publiques. Ainsi, l'enseignement public et l'enseignement privé fonctionnant à temps plein seront réduits de 71 équivalents temps plein travaillés (ETPt) à la rentrée 2006, par non - renouvellement des départs en retraite. Cette situation aura des conséquences sur le nombre de classes et sur les effectifs d'élèves accueillis. Le mode de financement des Maisons familiales et rurales se traduit plus directement par la baisse des effectifs subventionnés. Lors du vote du budget à l'Assemblée nationale, le ministère de l'agriculture et de la pêche a pris en considération les préoccupations des Maisons familiales et rurales en procédant, avec le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à un abondement de 15,5 MEUR des crédits de l'enseignement technique agricole. Cet effort est partagé entre les deux départements ministériels à hauteur de 8 MEUR pour l'éducation nationale et 7,5 MEUR pour l'agriculture.

Données clés

Auteur : M. Maurice Leroy
Circonscription : Loir-et-Cher (3e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 79040
Rubrique : Enseignement privé

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE79040

Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10699
Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12041